
Programme de Formation

AIPR Encadrant - concepteur

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Ce module concerne 2 profils :

- Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux
- Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux



Objectifs pédagogiques

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique

Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel

Identifier les différents réseaux

Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation

Réussir le test QCM imposé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) pour acquérir l'attestation de compétences AIPR



Description

PARTIE THEORIQUE (6 heures)

Le marquage-piquetage

Cas particulier des travaux urgents – « ATU »

Application du « guide technique »

La reconnaissance sur le terrain

En cas de dommage, d'arrêt de chantier

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères

La réglementation AIPR

Les différents acteurs de la réforme DT – DICT

Les types de réseaux concernés – Les cas de dispense

Le fonctionnement du système

L'exécution des travaux

EVALUATION QCM (1 heure)

Examen de compétences par QCM AIPR



Prérequis

Savoir communiquer en français (lu, écrit, parlé)

Savoir utiliser un ordinateur ou une tablette pour réaliser le test en ligne (notion basique)



Modalités pédagogiques

Echanges avec les stagiaires, exposés

1 PC par personne



Moyens et supports pédagogiques

Sur demande, remise d'un livret de formation (cf devis)



Modalités d'évaluation et de suivi

Passation de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation

Remise d'une attestation de présence et d'une attestation de compétence en cas de réussite au QCM permettant à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)